
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 26 FÉVRIER 2021 PAR WEBCONFÉRENCE

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Marianne Talbot
- M. Pierre Tremblay

ABSENTS :

- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Marc Giroux
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras

INVITÉE : M^{me} Christine Mimeault, directrice générale adjointe - NCH

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-02-26.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du directeur de la transformation et de la transition NCH – Phase 2
4. Nomination du directeur des ressources informationnelles
5. _____
6. Levée de la séance

3. NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA TRANSITION NCH – PHASE 2

La directrice générale adjointe – NCH, M^{me} Christine Mimeault, présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M^{me} Annick Bouchard au poste de directrice de la transformation et de la transition NCH – Phase 2.

En réponse à la question d'un administrateur concernant la possibilité d'ajouter un représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sur le comité de sélection lors de la dotation de postes de cadres supérieurs qui auront à travailler en cogestion médico-administrative ou en collaboration étroite avec le corps médical, le président-directeur général assure que la grille d'entrevue comportait des questions permettant de bien évaluer les compétences des candidats. Par ailleurs, la possibilité d'inclure un représentant de la Direction des services professionnels et des affaires médicales parmi les membres du comité de sélection de ce genre de poste pourrait être envisagée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-02-26.2

concernant

LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA TRANSITION NCH - PHASE 2
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur de la transformation et de la transition NCH - Phase 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général
- Madame Marie-Michèle Fontaine, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Madame Christine Mimeault, directrice générale adjointe - NCH

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de madame Annick Bouchard;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer madame Annick Bouchard au poste de directrice de la transformation et de la transition NCH - Phase 2 et de rendre effective cette nomination le 29 mars 2021;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 44 en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le président-directeur général présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M. Louis-Jacques Lalonde au poste de directeur des ressources informationnelles.

En réponse à la question d'un membre à savoir si cette nomination implique l'affichage du poste de directeur adjoint compte tenu que M. Lalonde était détenteur de ce poste, le président-directeur général précise qu'en raison du démantèlement du centre de développement et d'opérationnalisation de Cristal-Net, il n'y aura pas lieu de combler ce poste.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-02-26.3

concernant

**LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur des ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général
- Monsieur Denis Bouchard, président-directeur général IUCPQ-UL
- Madame Marie-Michèle Fontaine, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Monsieur Guy Gignac, retraité du CHU
- Madame Christine Mimeault, directrice générale adjointe - NCH

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de monsieur Louis-Jacques Lalonde;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer monsieur Louis-Jacques Lalonde au poste de directeur des ressources informationnelles et de rendre effective cette nomination le 8 mars 2021;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 47 en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

5.

Cette section du procès-verbal a été retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

Cette section du procès-verbal a été retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-02-26.5

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 11 h 38.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal adopté le 22 mars 2021
Résolution numéro CA 2021-03-04**

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire